

La République démocratique du Congo (RDC) a réalisé, en novembre 2011, les deuxièmes élections couplées, présidentielle et législatives. Le processus a été émaillé de plusieurs failles qui ont donné lieu à des résultats de plus en plus controversés. L'une des leçons tirées de cette situation est que la RDC constitue un espace très vaste à maîtriser préalablement. En lançant cet *Atlas de l'organisation administrative*, Léon de Saint Moulin¹ apporte un instrument fondamental de travail capable d'aider les décideurs politiques et autres acteurs nationaux à organiser demain des élections crédibles et transparentes.

Cette publication a été réalisée sous le patronage de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et du Ministère de la Recherche Scientifique. Son impression a bénéficié du financement de MISEREOR, une œuvre de l'Eglise catholique d'Allemagne chargée du Développement. Les données relatives aux collectivités et aux groupements ont été mises au point avec le concours du Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Aménagement du Territoire et de l'Institut National de la Statistique (INS). Le rôle des multiples informateurs (agents administratifs ou pastoraux, hommes politiques, enseignants et étudiants) a été souligné dans la confection de ces cartes.

L'ouvrage comporte trois grandes parties. La première, très brève, est consacrée à l'histoire et à la répartition de la population. La deuxième porte sur les cartes des territoires et des villes. La dernière concerne la formation et les perspectives d'aménagement du territoire. La livraison se termine par un index des entités administratives et de certaines localités figurant sur les cartes.

La RDC, une trame administrative complexe

La RDC comprend 11 provinces, mais la Constitution du 18 février 2006 a prévu, en son article 2, la subdivision du

Plaidoyer pour la maîtrise de l'espace en République démocratique du Congo

Noël Obotella Rashidi

Atlas de l'organisation administrative de la République démocratique du Congo

par Léon de Saint Moulin s.j. avec la collaboration de
Jean-Luc Kalombo Tshibanda
Centre d'études pour l'action sociale, Kinshasa
2^e édition revue et amplifiée, 2011, 256 pages
Prix: 30\$



pays en 26 entités décentralisées. L'entrée en vigueur de cette disposition tarde encore pour des raisons techniques.

Actuellement, la RDC compte 21 villes, dont la capitale, Kinshasa, subdivisées en communes. Les communes sont réparties en quartiers. Celles-là sont de simples subdivisions administratives. Il y a 145 Territoires, subdivisés en secteurs ou chefferies et en communes hors villes. Il y a 472 secteurs et 261 chefferies, soit au total 733 entités territoriales décentralisées (ETD),

dotées de la personnalité juridique et d'un conseil élu. Géographiquement, les chefferies sont moins nombreuses à l'Ouest de la RDC, mais majoritaires dans les provinces de l'Est. De façon spécifique, l'Ouest compte 349 secteurs et 23 chefferies, tandis qu'à l'Est, il y a 127 secteurs contre 237 chefferies. A leur tour, les secteurs et chefferies sont scindés en 5.675 groupements qui sont considérés comme des institutions axées sur la coutume. En RDC, les institutions coutumières demeurent importantes et jouent un rôle incontestable « dans la

vie des communautés villageoises. La Constitution reconnaît l'autorité et la propriété coutumières ». L'article 207 stipule que « l'autorité coutumière est reconnue. Elle est dévolue conformément à la coutume locale, pour autant que celle-ci ne soit pas contraire à la Constitution, à la loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs (...) L'autorité coutumière a le devoir de promouvoir l'unité et la cohésion nationales ». Quant à la propriété, l'article 34 souligne que « l'État garantit le droit à la propriété individuelle ou collective, acquis conformément à la loi ou à la coutume » : Il faut cependant remarquer que « les normes de la garantie des droits fonciers coutumiers n'ont pas été déterminées et les autorités des entités décentralisées sont placées sous une tutelle étroite des représentants du pouvoir central, qui accorde des concessions diverses d'exploitation de terres coutumières » (p. 9).

L'Atlas : une mine à découvrir et à (re)visiter

Le lecteur pourra trouver dans cet outil une série de cartes d'ensemble, d'abord, une carte administrative (p. 8), ensuite la carte de la densité de la population rurale en 1984 et 2010 (pp. 20-21), suivie de la carte des villes en 1960 et en 2010 (pp. 24 – 25), celle de la formation des frontières (p. 213), la carte des groupes linguistiques (p. 215), la carte de la répartition du PIB par région (p. 217) et enfin une proposition des routes prioritaires en fonction des crêtes du peuplement (p. 219).

La deuxième partie contient les cartes des territoires et des villes. Chaque province y est représentée par chacune des cartes de ses territoires comportant les limites des secteurs et chefferies et, dans la mesure du possible, des groupements. Ces limites figurent sur les cartes du territoire au 1/200.000 de l'Institut Géographique du Congo.

Il est à noter que la graphie des noms est celle des langues locales dans la mesure où il n'existe pas un usage officiel consacré. En Province Orientale et au Maniema, « il n'est pas rare que la dénomination d'un groupement change avec l'arrivée d'un nouveau chef du groupement ! ».

Un coup d'œil sur l'histoire de la population nous fixe sur les failles concernant l'évolution de cette population. L'une d'elles porte sur l'absence de recensements périodiques. Depuis le recensement scientifique du 1^{er} juillet 1984, rien d'autre n'a été réalisé. Certes des enquêtes ont été entreprises avant l'indépendance. En dépit de cela, la nécessité de recensements s'impose pour favoriser des consultations véritablement crédibles. Sur la base du mouvement observé, il est fort probable que la

population de la RDC puisse atteindre 100 millions d'habitants en 2023 !

Le réseau urbain connaît un net changement entre la situation de 1960 et celle de 2010. La configuration de 1960 est loin de ressembler à celle d'aujourd'hui. En effet, alors qu'auparavant l'urbanisation plus forte suivait l'axe du Sud-Ouest ou la voie nationale par lequel passait l'exportation des produits miniers du Katanga par le port de Matadi, le développement des villes demeure indéniable : Kinshasa compte 10 millions d'habitants, Lubumbashi et Mbuji-Mayi ont chacune 1,5 million d'habitants ; Kananga (ex-Luluabourg) et Kisangani (ex-Stanley ville) comptent chacune 800.000 habitants, Kolwezi et Bukavu se situent à 500.000 habitants. On retrouve 18 autres villes qui totalisent chacune plus de 200.000 habitants. Ces centres

urbains demeurent des « points de polarisation de l'espace, des centres d'éducation et des foyers de culture ».

Il y a deux axes principaux de la population. Le premier se situe au Sud et il date déjà de l'époque coloniale : il va de l'Océan Atlantique jusqu'au Kasai. La population atteint 26,4 millions d'habitants et une densité moyenne de 84 habitants au km². Le second axe se localise à l'Est, du Lac Tanganyika à la frontière du Soudan.

Cet Atlas constitue un instrument de travail utile pour les hommes de terrain, les décideurs politiques et les chercheurs. Il apporte une connaissance approfondie de la RDC grâce aux différentes cartes. C'est aussi un outil intéressant d'éducation civique car il renseigne de façon spécifique sur les dénominations des localités. Ce que la plupart de jeunes congolais semblent ignorer ou identifient de façon erronée.

Note

1. L. de Saint Moulin est un prêtre de la Compagnie de Jésus. C'est un historien démographe qui a enseigné à l'Université Lovanium de Kinshasa et à l'Université Nationale du Zaïre/Campus de Lubumbashi, ainsi qu'à l'Université Catholique du Congo. Il est membre du CEPAS.



De la légitimité coutumière à la légitimité démocratique : appropriation de la décentralisation à Nyansanari

Bréhima Kassibo et Soumaïla Oulale

Cette étude porte sur la gouvernance locale. Elle fait partie d'une vaste recherche entamée par les chercheurs du Burkina Faso et du Mali qui se sont intéressés à plusieurs sujets liés à la décentralisation : le foncier, le budget et les stratégies de légitimation démocratique des élus.

La commune de Nyansanari, qui nous intéresse particulièrement, est composée de six villages. Elle est peuplée essentiellement de Bambara et paraît aujourd'hui être aux yeux des anthropologues un exemple type de réinterprétation des instruments de la décentralisation et, par conséquent, d'appropriation de la nouvelle réforme, selon les logiques différentes de celles du législateur et du décideur. Partant du constat que la décentralisation signifie le « retour du pouvoir sur le terroir », les notables de cette localité, quoique majoritairement analphabètes, ont su contraindre les autorités gouvernementales à ériger les six villages de Nyansanari en une commune rurale. Avec cette nouvelle réforme, l'accès au Conseil communal devrait être démocratique, suivant les conditions définies par la loi. Malheureusement, elle a permis à la chefferie traditionnelle locale de jouer sur plusieurs registres pour non seulement concilier les deux légitimités apparemment contradictoires, mais aussi de redéfinir le concept de citoyenneté selon les exigences de la communauté locale. Aussi, le budget communal est conçu et exécuté en ignorant le principe d'imputabilité et de transparence. La gestion des ressources naturelles loin d'être pilotée par le Conseil communal demeure encore la chasse gardée des chefs coutumiers des différents villages constitutifs de la commune.

ISBN: 978-2-86978-508-3

pages : 56 p.



Citoyenneté et gestion foncière : cas de la Commune rurale de Bancoumana

Moussa Djiré
Amadou Keita
Hamidou Togo

De l'indépendance à la mise en place de la décentralisation, la déception des populations et la pression des bailleurs de fonds ont poussé le Mali à adopter cette voie qu'est la décentralisation. Cette réforme visait le « retour du pouvoir à la maison » avec la participation des communautés à leur propre développement. Ce qui devait les amener, à travers leur propre responsabilisation, à prendre à bras-le-corps le développement de leur terroir par une implication libre et effective. En devenant les responsables directs de leur destin, les populations, pensait-on, feraient mieux que les responsables installés dans la capitale et connaissant mal leur milieu où ils ne vont qu'au moment de payer les impôts. Les élections communales de 1999 vont contribuer à mettre en place dans les anciennes et nouvelles communes, des instances dirigeantes nouvelles. Mais les nouveaux responsables élus vont vite se rendre compte de l'énormité de leurs tâches au contact des nouvelles réalités. Trois types de difficultés les attendaient : les rapports avec l'Etat, les rapports avec ces populations elles-mêmes et les rapports avec la gestion nouvelle avec laquelle ils n'avaient pas été suffisamment préparés. De toutes ces difficultés, la gestion du foncier était apparue comme la plus difficile à gérer ; la terre étant la ressource principale et essentielle du développement du monde rural et le facteur principal de production des ruraux. C'est la seule richesse léguée par les ancêtres. De ce fait, elle est presque sacrée. Cette étude a pour objet l'étude de la participation citoyenne à travers la gestion foncière dans le cadre de la décentralisation dans la Commune rurale de Bancoumana dans le cercle de Kati.

ISBN: 978-2-86978-509-0

pages : 32 p.